

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de MONTCEAUX

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER
OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
AU TITRE DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT
n° 2024/14**

Le Maire :

Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée en application de l'article L. 111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, enregistrée sous le n° **AT00125823V0003** sollicitée par la Communauté de Commune Val de Saône Centre.

Considérant l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur réunie le **20 février 2024**,

Considérant que la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées **n'a pas à se prononcer** concernant les travaux de remplacement de la centrale SSI.

**ACCORDE L'AUTORISATION
assortie des prescriptions suivantes**

- **Prescriptions Sécurité Incendie** : Les prescriptions émises par la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique mentionnées dans son avis susvisé devront être strictement respectées (copie jointe).

- **Prescriptions Accessibilité** : Aucune prescriptions émises par la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité mentionnées dans son courrier du 12 décembre 2023 (copie jointe).

ARTICLE 1 : Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise au service départemental d'incendie et de secours et à la direction départementale des territoires pour information.

Fait à MONTCEAUX, le 29/02/2024

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



': Acte :

Numéro de l'acte : A2024_14

Objet : Autorisation de construire suite à une demande AT

Date de décision : 29/02/2024

Date de transmission : 04/03/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme / 2.1. Documents d urbanisme

'': Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 001-210102588-20240229-A2024_14-DE

Date de réception de l'accusé : 04/03/2024